

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE FOY SAINT SULPICE

SEANCE DU 17 JANVIER 2023

Del2023-01-3

Date de la convocation : 10 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres excusés : 1

Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. – DUINAT J. - THIVOLET D. – REBOUX A.- JURINE T.– COUTURIER A. – DE OLIVEIRA F. -VERCHERAND P - RICO S. - VIAL F. - Mmes BARROUX V. - TRICAUD M. - MOREL P.

ABSENTS EXCUSES : PALLUAT DE BESSET D. –

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Paulette MOREL

OBJET : SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS A LOIRE FOREZ AGGLOMERATION POUR LA CREATION DU NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX - ENVELOPPE N°2

Vu le Code Générales des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez Agglomération,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 novembre 2022 approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de Loire Forez Agglomération au titre du fonds de soutien aux investissements communaux mis en œuvre pour la période 2023 – 2026,

Considérant que la commune de STE FOY ST SULPICE souhaite créer le nouveau site internet de la commune et que ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre de l'enveloppe de 1 085 000 Euros mise en place par LFA dans le cadre du fonds de soutien, il est envisagé de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à Loire Forez Agglomération.

Vu le devis de l'entreprise Site Line d'un montant de 1 650 Euros HT.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement prévisionnel joint en annexe,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202210-20230117-DEL2023-01-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2023

Ouïe l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite un fonds de concours à Loire Forez Agglomération au titre du fonds de soutien aux investissements communaux (enveloppe n°2) en vue de participer au financement de la création du nouveau site internet de la commune, à hauteur de 825 Euros maximum (montant du fonds de concours).

- Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 17 janvier 2023

Le Maire
Mickaël MIOMANDRE

Le secrétaire de séance,
Paulette MOREL

